DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE BOURG D'OISANS (38520)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT GRAPHIQUE
4.3 - ZONAGE SUD AVEC RISQUE INONDATION

PLU approuvé le 7 février 2018

Modification Simplifiée n°1 du PLU approuvée le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement
SARL Alpicité – Av de la clapière – 1 Res. La croisée des chemins
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mob : 06.88.26.82.09
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com

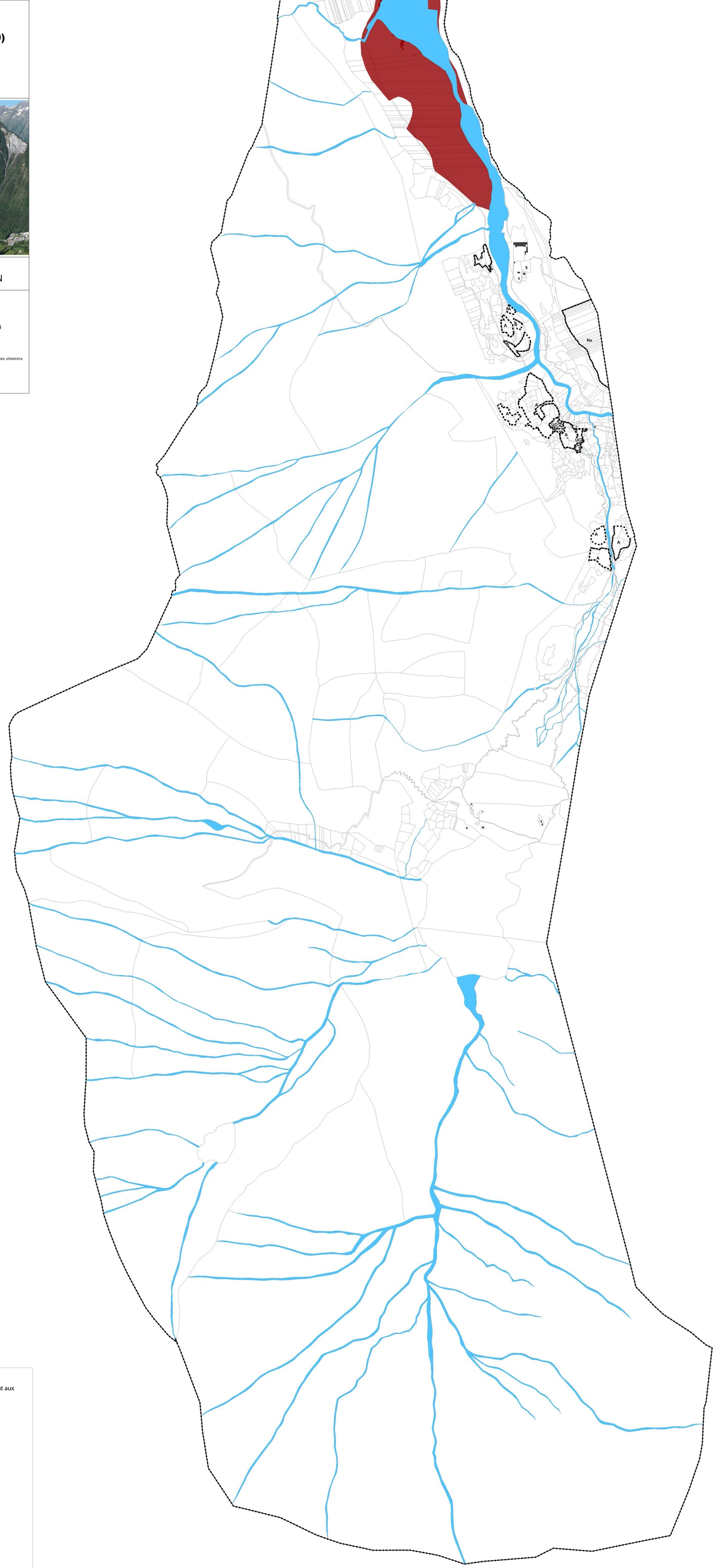

ELEMENTS CADASTRAUX
- Parcelles cadastrées (2017)
- Bâti cadastré (2017)
- Rivières

ZONAGE
UAa: Centre bourg historique
UA: Bourg centre
UB: Extension du Bourg et hameau de La Paute
UC: Autres hameaux
UE: Secteurs d'équipement public
UI: Secteurs dédiés aux activités
UL: Secteurs dédiés au tourisme et aux loisirs
A: Espaces agricoles
N: Secteurs naturels et forestiers
Nx: Carrière

RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L'ART. R123-11 b du CU
PPRI: RISQUES DE CRUES RAPIDES DES RIVIERES
- Aléa fort (RC):Secteur constructible sauf exceptions-voir règlement écrit
- Aléa moyen (BC2):Secteur constructible sous conditions-voir règlement écrit
- Aléa faible (BC1):Secteur constructible sous conditions-voir règlement écrit
- Sur-aléa de niveau fort (inconstructible) en arrière des digues

NB: Le Plan Local de Bourg d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016

Echelle: 1/7500e

PIECE N°4.3.

Se référer également aux pièces n°4.1 et 4.2.